Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202654DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : MAISON POUR TOUS

Mise à disposition d'un bureau pour les permanences de NEOTOA

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202654DE-DE

Délibération N°2026/54 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 13 mars 2026

MAISON POUR TOUS
Mise à disposition d'un bureau pour les permanences de NEOTOA

Dans le cadre de ses activités, le bailleur social NEOTOA a sollicité la Commune afin d'obtenir la mise à disposition de locaux adaptés permettant la rencontre avec un public cible (*prioritairement ses locataires*).

Précédemment, le bailleur utilisait un espace (*appartement situé Allée des Peupliers*) dont il était propriétaire pour favoriser la continuité de certaines de ses activités tant à destination de son personnel que de liens avec les locataires.

Après avoir mesuré l'impact de cette organisation, le bailleur social NEOTOA souhaite finalement remettre en service ce logement mais maintenir une présence sur la commune.

La commune et le bailleur social souhaitent ainsi prolonger le partenariat historique qui les lie en contractualisant cette mise à disposition de locaux selon une périodicité bien établie (*permanence hebdomadaire*).

Parallèlement, cette plus grande proximité devra permettre aux deux organismes de travailler un Partenariat réciproque en perspective de plusieurs enjeux :

. prévenir la fragilisation de certains publics (*besoin de concertation, identification de toute dégradation…*) ;
. anticiper de futurs projets et l'arrivée de nouveaux locataires ;
. appliquer de façon concertée les récentes évolutions dans le processus d'attribution (*rôle accru du CCAS dans la proposition de candidats*).

Ainsi, il en découlera des objectifs concertés et partagés pour apporter une action partenariale plus forte et de proximité vers les locataires actuels et futurs du bailleur social.

En contrepartie de cette mise à disposition d'un bureau de permanence, il est proposé une modalité payante et forfaitaire de 50 euros/mois (*soit 600 euros annuels*).

Suite à la présentation du sujet en commission 4 du *18 février 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER les modalités de mise à disposition payante d'un bureau mutualisé de la Maison pour Tous à destination du bailleur social NEOTOA ;

…/…

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202654DE-DE

2°) DE FAVORISER la continuité de cette mise à disposition par une convention de partenariat avec des objectifs partagés et réciproques ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE



Nombre d'élus présents ou représentés : 22	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**